

COMPTE-RENDU
COMMUNE DE LYS ST GEORGES
Département de l'Indre
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2021

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 7 + 4 procurations

Le dix-sept décembre deux mille vingt-et-un à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur MICHOT Olivier, Maire, dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée le 10 décembre 2021.

Etaient présents : Olivier MICHOT, Marie-Claire BESNIER, Olivier MARTINET, Pascal BALLEREAU, Marie-Claude MASSUARD, Corinne FAUVET-BODIN, Michaël BLANCHARD

Absents excusés : Bruno CLEMENT DE GIVRY, Aimé MONJOIN, Béatrice CHENET, Jean-Loup JAMET

Pouvoirs : Bruno CLEMENT DE GIVRY à Olivier MICHOT, Aimé MONJOIN à Marie-Claire BESNIER, Béatrice CHENET à Marie-Claude MASSUARD, Jean-Loup JAMET à Pascal BALLEREAU

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Marie-Claire BESNIER

Approbation du procès-verbal :

Le procès-verbal de la séance du 04 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Aménagement place de l'église : validation du dossier de consultation des entreprises
- Aménagement place de l'église : lancement de la consultation
- Demande de subvention FAR (mâts solaires)
- Système de vidéoprotection et demande de subvention
- Participation séjour éducatif (école de Neuvy-Saint-Sépulchre)
- Décision modificative : virement de crédit (chapitre 20)

- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses N+1 dans la limite de 25% des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent jusqu'au vote du budget N+1

QUESTIONS DIVERSES

- Réunions auxquelles les élus ont participé
- Projet de délibération concernant les 1 607 heures
- Proposition de la société Connect' Services

Monsieur le Maire propose de reporter les deux premiers points inscrits à l'ordre du jour ; à savoir : aménagement place de l'église : validation du dossier de consultation des entreprises et lancement de la consultation.

En effet, les documents ont été transmis le jour même par le bureau d'études.

Le conseil municipal accepte ce report.

1/ Demande de subvention FAR (mâts solaires)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire l'acquisition de mâts solaires afin d'éclairer et sécuriser les quatre abris de car destinés aux enfants empruntant les transports scolaires. Il précise que

ces mâts sont autonomes et transportables, et pourront ainsi trouver une autre utilité si dans l'avenir, un arrêt de car venait à ne plus être utilisé par les enfants. Le Maire présente les devis reçus.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de faire l'acquisition de ces quatre mâts solaires et approuve le plan de financement proposé par le Maire comme suit :

- Coût total des 4 mâts, transport, pose et mise en service inclus : 9 065 € H.T
- Demande de subvention FAR 2022 : 5 228 €
- Fonds propres : 3 837 €

2/ Système de vidéoprotection et demande de subvention

Le Maire propose au conseil municipal de mettre en place un système de vidéoprotection.

Il précise avoir reçu l'avis favorable du Préfet pour l'installation de système de vidéoprotection sur le territoire de la commune en date du 10 novembre 2021. Le Maire présente les devis reçus.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié tous les devis, décide à une voix contre et dix voix pour, de mettre en place le système de vidéoprotection et approuve le plan de financement proposé par le Maire comme suit :

- Coût total des installations : 13 680 € H.T + 180 € H.T (maintenance préventive) = 13 860 €
- Demande de subvention FAR 2022 : 2 772 €
- Demande du fonds vidéoprotection 2022 : 2 772 €
- Demande de subvention DETR 2022 : 2 772 €
- Demande du FIPD* 2022 : 2 772 € (* Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)
- Fonds propres : 2 772 €

3/ Participation séjour éducatif (école de Neuvy-Saint-Sépulchre)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une demande de participation émanant de la Directrice de l'école Jean Guillebaud de Neuvy-Saint-Sépulchre pour un séjour éducatif à l'île d'Oléron. Une participation communale est demandée afin de réduire le coût de la participation financière des familles. Trois élèves scolarisés au sein de l'établissement sont résidents à Lys-Saint-Georges. La demande de participation s'élève à 160 € par enfants, soit 480 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder la participation demandée.

4/ Décision modificative : virement de crédit (chapitre 20)

Monsieur le Maire propose de procéder au virement de crédit comme suit :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation de cadastre	202	HO	2 800 €			
Frais d'études				2031	HO	2 800 €
Investissement dépenses			2 800 €			2 800 €
	solde	0.00 €				

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative ci-dessus.

5/ Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses N+1 dans la limite de 25% des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent jusqu'au vote du budget N+1

Le maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses N+1 dans la limite de 25% des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent jusqu'au vote du budget N+1, soit :

	Crédits inscrits	25 %
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	28 500 €	7 125 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	215 900 €	53 975 €
Chapitre 23 : immobilisations en cours	149 102.31 €	37 275.58 €

QUESTIONS DIVERSES et INFORMATIONS

- Réunions auxquelles les élus ont participé (du 05/11/21 au 17/12/21) :

24/11 : Comité syndical du Pays de la Châtre

25/11 : Rencontre avec M. DEBACKER Maxime, référent de la CDC chargé des archives et du tourisme + Commission environnement et ordures ménagères (CDC/réunion de travail)

29/11 : Réunion avec M. QUATREPOINT : présentation du projet d'aménagement de la place de l'église

1^{er}/12 : Groupe de travail tourisme (CDC)

02/12 : Cérémonie des remises de prix du concours des maisons fleuries 2021

03/12 : Assemblée Générale de l'AMI (Association des Maires de l'Indre)

07/12 : Réunion du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de la Bouzanne (SMABB)

+ Réunion sur le thème « véloroute » avec la CDC

+ Réunion (suite à la rencontre du 25/11) avec M. DEBACKER Maxime

15/12 : réunion de la Couarde

- Projet de délibération concernant les 1607 heures :

Au 1^{er} janvier 2022, l'ensemble des collectivités et établissements publics de la Fonction Publique Territoriale doivent mettre en œuvre une organisation du travail conduisant à l'exécution d'un temps de travail annuel de 1 607 heures pour un agent à temps complet, sauf sujétions particulières et motivées. Le Conseil municipal va présenter une proposition de délibération au Comité Technique du Centre de Gestion de l'Indre.

- Proposition de la Société Connect' Services :

Après examen des sommes payées annuellement en frais de télécommunication, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son intention de demander des devis à d'autres prestataires. Il leur présente la première offre reçue de la Société Connect' Services.

La secrétaire de séance,
Marie-Claire BESNIER

Le Maire,
Olivier MICHOT

Les Conseillers,